



# FROM THE *flock*

SEPTEMBRE 2011 • VOLUME 8 • NUMÉRO 9

## Dans ce numéro ...

- 1 RFID obligatoire
- 2 RFID outil essentiel
- 3-4 Le programme de pratiques de salubrité alimentaire à la ferme
- 5-7 Enquête auprès de l'industrie caprine

## PARTENAIRE

*Le financement pour les projets portant sur la tremblante, la salubrité des aliments et le programme RFID de la Fédération canadienne du mouton provient du programme Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à travailler avec les partenaires de l'industrie. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne reflètent pas forcément la position d'AAC.*

## Calendrier de mise en place obligatoire d'étiquettes RFID - adaptation aux changements

En juin 2010, la Fédération canadienne du mouton a approuvé une motion visant à faire adopter le port obligatoire d'étiquettes RFID. Cette décision a fait l'objet d'un examen approfondi. Un système RFID permet non seulement aux éleveurs de moutons de répondre aux exigences prévues en matière de traçabilité, mais il leur offre également l'occasion de faire progresser l'industrie.

Conformément au calendrier de mise en place obligatoire d'étiquettes RFID, les étiquettes Ketchum Kurl lock no 3 et les étiquettes Allflex ne sont plus offertes par leurs fabricants respectifs, Ketchum et Allflex depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, aux fins du Programme canadien d'identification des moutons (PCIM).

Bien que la plupart des détaillants au pays aient déjà écoulé leur stock d'étiquettes non RFID, **ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour écouler les stocks restants.** Les prochains jalons de la mise en place obligatoire d'étiquettes RFID sont :

### 1<sup>er</sup> janvier 2012

- Les producteurs sont invités à étiqueter tous les animaux nés ou étiquetés après cette date avec des étiquettes RFID approuvées aux fins du PCIM (étiquettes Shearwell Data SET ou boutons Allflex RFID).
- Les producteurs devront gérer avec soin leurs stocks d'étiquettes Ketchum Kurl lock no 3 et d'étiquettes Allflex afin de les utiliser avant le 31 décembre 2012.
- Les producteurs qui étiquettent des animaux susceptibles d'être encore présents dans le troupeau le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (c.-à-d. les animaux reproducteurs) avec des étiquettes non RFID doivent savoir que ces animaux ne seront plus conformes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Par conséquent, ils devront étiqueter de nouveau ces animaux avec une étiquette RFID approuvée par le PCIM et la jumeler avec l'ancien numéro d'identification si l'animal venait à être expédié de la ferme après le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### 1<sup>er</sup> janvier 2013

- Les étiquettes Ketchum Kurl lock no 3 et les étiquettes Allflex seront officiellement retirées de la liste d'étiquettes approuvées dans le cadre du PCIM et ne seront plus acceptées à partir de cette date dans les marchés publics et les abattoirs, ni par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), aux fins d'expédition, de transfert ou de vente de moutons au Canada.

## SUIVEZ-NOUS SUR



# Étiquettes RFID – outil essentiel pour assurer la traçabilité

## À quel moment la traçabilité sera-t-elle mise en œuvre?

Le gouvernement fédéral a exigé qu'un système intégral de traçabilité pour le secteur de l'élevage soit implanté progressivement à partir de 2011.

## Qu'entend-on par traçabilité intégrale?

Les systèmes de traçabilité au Canada reposent sur trois piliers : l'identification de l'animal, au moyen d'un numéro d'identification unique (inscrit généralement sur une étiquette d'oreille); l'identification du lieu où l'animal a vu le jour; le suivi des déplacements de l'animal ou du produit.

## Pour quelles raisons les moutons ne peuvent-ils pas être entièrement retracés dans le cadre du Programme canadien actuel d'identification des moutons (PCIM)?

Actuellement, les moutons identifiés au Canada (à l'exception du Québec) peuvent uniquement être retracés jusqu'à leur ferme d'origine; leurs déplacements et leurs contacts avec d'autres animaux dans la chaîne de commercialisation demeurent inconnus.

## Pourquoi devons-nous viser une traçabilité intégrale?

La capacité de localiser rapidement un animal pendant son cycle de vie est essentielle afin de confiner les urgences sanitaires liées aux animaux. Elle peut également contribuer à restreindre les répercussions économiques, commerciales, environnementales et sociales de telles urgences.

## Quel est le rôle de la Fédération canadienne du mouton (FCM) à l'égard des questions de traçabilité?

La traçabilité est une responsabilité conjointe de l'industrie et du gouvernement. La FCM s'est donc engagée à veiller à ce que le PCIM réponde aux besoins changeants des éleveurs et du

secteur. Les producteurs canadiens de moutons et les organisations provinciales et nationales du mouton traitent actuellement du meilleur moyen d'exploiter les avantages d'un système électronique de gestion des troupeaux pour les producteurs de moutons.

La FCM souhaite poursuivre la collaboration avec les organismes provinciaux pour leur fournir des renseignements et des enseignements en temps opportun afin que le système RFID s'avère avantageux pour l'industrie.

Si vous avez des commentaires ou des questions à formuler, veuillez communiquer avec Daniel Dion, coordonnateur national de l'identification, à l'adresse [daniel@cansheep.ca](mailto:daniel@cansheep.ca).

*La présente initiative est financée par Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre de l'Initiative canadienne intégrée de salubrité des aliments du cadre stratégique « Cultivons l'avenir ».*



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada



# Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme... Une mise à jour.

Barb Caswell, Coordonnatrice nationale, salubrité alimentaire à la ferme

Les dix derniers mois ont été passionnants, durant lesquels je n'étais pas à mon poste habituel de coordonnatrice, car je remplaçais Jennifer MacTavish pendant son congé de maternité. Occuper ce poste m'a donné une vision élargie de l'industrie - à la fois des réussites ainsi que des difficultés auxquelles les producteurs sont confrontés alors que nous continuons de gérer des enjeux comme les intrants en hausse, la demande croissante, les infrastructures en déperdition, les questions commerciales et une meilleure réglementation du gouvernement. Lorsqu'on me demande si je suis contente d'être de retour au poste de coordonnatrice de la salubrité alimentaire à la ferme, ma réponse est toujours la même - les dix derniers mois ont été pour moi une occasion d'apprentissage incroyable dont j'ai bénéficié grandement, mais je suis impatiente de me servir de ces nouvelles connaissances du secteur pour faire avancer la cause du Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme.

Bien qu'il puisse sembler que la FCM ait été un peu calme du côté du programme, la vérité est toute autre. Je tiens à remercier Niki Petrie de AgraPoint, qui a occupé mon poste pendant mon absence et qui, ce faisant, a réalisé un certain nombre de projets.

Me voici donc de retour dans le monde de la salubrité alimentaire, et j'ai pensé que ce serait une grande occasion pour moi de vous faire part de ce qui a été accompli ces dernières années. D'abord, il y a eu quelques demandes en ce qui concerne le Manuel du producteur. Vous vous rappelez sans doute que la FCM devait présenter à nouveau l'ensemble du programme à l'Agence canadienne

d'inspection des aliments (ACIA), après son dernier examen du programme réalisé à l'interne. Un certain nombre de modifications avaient été apportées au programme, à la fois dans le but de simplifier le modèle HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) sur lequel repose le programme ainsi que pour favoriser une meilleure compréhension de la mise en œuvre au niveau des exploitations agricoles par les producteurs. Le Manuel du producteur mettait l'accent sur la simplification des bonnes pratiques de production et sur la réduction de la duplication. Après tout, un programme de salubrité des aliments à la ferme n'est utile que s'il est mis en œuvre à la ferme, et la FCM espère rendre ce processus aussi simple que possible.

Bien que la FCM ne soit pas dans l'obligation de présenter le programme à l'ACIA aux fins d'un examen technique, le processus ajoute à la crédibilité du programme à la fois sur le plan national qu'international. Le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'ACIA consiste à examiner le fondement technique et l'efficacité administrative des systèmes de salubrité des aliments à la ferme conçus et mis en œuvre par les organismes producteurs nationaux du Canada. Bon nombre de produits - tels que le bœuf, les produits laitiers, la volaille, les produits tirés de l'horticulture - ont fait partie de ce processus et les responsables de ces mêmes groupes de produits ont collaboré, par l'entremise du Groupe de travail canadien sur la salubrité des aliments à la ferme, avec l'ACIA afin de favoriser la communication ainsi que le soutien à l'échelle internationale du programme de reconnaissance de l'ACIA.

## Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme

Un certain nombre de changements ont été demandés dans le cadre du processus d'examen afin de veiller à ce que, après que les modifications soient apportées au programme, le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme continue d'aborder les questions de risques liés à sécurité alimentaire à la ferme. La FCM a depuis apporté les modifications demandées et elles ont été présentées de nouveau à l'ACIA aux fins d'examen. Après l'examen des modifications par l'ACIA, le Manuel du producteur sera de nouveau publié. Les producteurs seront informés du nouveau manuel par le truchement du bulletin From the Flock. De plus, si vous avez terminé une séance de formation et que votre adresse postale n'a pas changé, vous recevrez le nouveau manuel par la poste. Si vous n'avez pas terminé la séance de formation, veuillez me contacter ([barbara@cansheep.ca](mailto:barbara@cansheep.ca)) et je pourrai vous tenir au courant des possibilités de formation et je pourrai vous acheminer un exemplaire du nouveau manuel lorsqu'il sera disponible.

Quant aux initiatives de formation, la FCM a également été en mesure de mettre à jour les modules de formation en ligne qui avaient précédemment servi pour le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme. Les modules seront, espérons-le, plus faciles à suivre et ils fourniront des exemples clairs sur la façon d'implanter le programme à votre ferme. Un cours de formation en personne est toujours offert, et plusieurs gouvernements provinciaux ont encore des fonds pour la mise en œuvre du programme de salubrité des aliments à la ferme. Pour de plus amples renseignements sur les ateliers de formation dans votre région ou sur les possibilités de financement dans votre province, vous pouvez me contacter ou communiquer avec votre association provinciale du mouton.

Enfin, un point de mire de la dernière année a été la création d'un système de gestion pour assurer la mise en œuvre uniforme du programme à l'échelle nationale. Dans de nombreux cas, la FCM compte fortement sur la participation des associations provinciales du mouton pour aider à la réalisation homogène du programme de salubrité des aliments à la ferme pour l'ensemble des éleveurs canadiens de moutons. La FCM a travaillé d'arrache-pied au cours des 18 derniers mois afin de recevoir les services de formateurs et de vérificateurs de sorte que ceux qui souhaitent en apprendre davantage sur le programme tout comme ceux qui souhaitent être certifiés par l'entremise du cycle de vérification à la ferme puissent combler leurs désirs. De plus, la réalisation de la formation et de la vérification à la ferme a été importante, car elle a permis aux producteurs d'accéder aux programmes de financement provinciaux pour la mise en œuvre du programme.

Le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme demeure une des priorités de la FCM et j'ai hâte de travailler de nouveau avec les producteurs afin de les aider à apprendre et à comprendre le programme et, je l'espère, à en tirer profit. Si vous avez des commentaires ou des questions concernant la salubrité alimentaire ou le Programme de pratiques de salubrité des aliments à la ferme, n'hésitez pas à me contacter à [barbara@cansheep.ca](mailto:barbara@cansheep.ca) ou au 1-888-684-7739.



## Enquête auprès de l'industrie caprine

Le 6 février 2010, Agriculture et Agroalimentaire Canada approuvait le financement pour le Plan d'éradication national des EST (Encéphalopathies spongiformes transmissibles), un programme qui sera administré par la Fédération Canadienne du mouton, la Société Canadienne des éleveurs de moutons et la Fédération Canadienne Nationale de la chèvre. Peu après, Tremblante Canada a officiellement amorcé son dernier projet dans le cadre de ce financement, L'éradication de la tremblante - un plan sectoriel concernant les petits ruminants.

Le financement a été alloué pour une étude de trois ans qui vise à mesurer la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux canadiens de moutons et de chèvres et de poursuivre le Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT).

Les objectifs du Plan d'éradication national des EST sont :

- Déterminer la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux canadiens de moutons et de chèvres;
- Créer un échéancier précis au cours duquel la tremblante peut être éradiquée du Canada et à la fin des sept années de surveillances recommandées par l'Organisation Mondiale de Santé Animale (OIE), et s'assurer que le Canada est internationalement reconnu comme étant libre de la tremblante;
- Développer un plan d'affaires qui permettra aux industries canadiennes du mouton et de la chèvre de travailler ensemble sur des éléments du programme qui contribueront à améliorer le contrôle et l'élimination des EST au Canada.
- Administrer le Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante (PVCTT).

### Un plan sectoriel concernant les petits ruminants

Le Plan d'éradication national des EST visera à déterminer la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux canadiens de moutons et de chèvres et s'appuiera sur ces données pour établir des échéances claires en vue d'éradiquer la tremblante au Canada. Le but, à long terme, est que le Canada soit libre de toutes traces de tremblante au terme des sept années de contrôle recommandées par l'OIE. Si le Canada désire demeurer un candidat concurrentiel sur le marché international, il est essentiel qu'il soit reconnu comme étant libre de tremblante. Le projet permettra l'élaboration d'un plan d'affaires concentré sur l'éradication des EST qui profitera aux éleveurs canadiens de moutons et de chèvres ainsi qu'à l'ensemble de l'industrie canadienne de l'agriculture. La réduction puis l'élimination de la tremblante sur notre territoire permettront également de réduire et de prévenir la destruction et l'élimination des troupeaux infectés par la maladie, une situation onéreuse qui inquiète tant le secteur canadien des éleveurs que les consommateurs.

La prévalence de la tremblante dans les troupeaux canadiens de moutons sera établie par une collecte aléatoire de 15 000 échantillons de cerveaux et de ganglions lymphatiques de moutons adultes prélevés dans des abattoirs à travers le Canada. La collecte d'échantillons sera effectuée par l'ACIA et l'Alberta Agriculture and Rural Development (ARD), la taille de l'échantillon reposant sur des statistiques de 2008 concernant le cheptel de brebis adultes canadiennes.

## Enquête auprès de l'industrie caprine

La compilation de données sera réalisée par l'ACIA et les données seront analysées par des experts à l'Université de Guelph.

L'étude de la prévalence de la tremblante chez les chèvres fera appel à une méthodologie légèrement différente dans le cadre de son propre projet, et elle est actuellement en cours. La méthodologie servant à déterminer la prévalence de la tremblante dans le cheptel national de chèvres diffère légèrement de celle utilisée pour les moutons, car l'industrie caprine est confrontée à des défis supplémentaires.

En raison d'une pénurie de données statistiques à l'égard de la population de chèvres adultes au Canada, la base de comparaison des échantillons est insuffisante. Par ailleurs, la collecte aléatoire d'échantillons prélevés sur les chèvres provenant d'abattoirs au pays ne peut se faire sans la mise en vigueur d'un programme national d'identification obligatoire à l'échelle du secteur, puisque l'ACIA n'est pas en mesure de dépister la tremblante chez les animaux qui ne peuvent pas être retracés jusqu'à la ferme d'origine. Par conséquent, les coordonnateurs du projet ont conçu un plan en deux étapes pour établir la prévalence de la tremblante au sein des troupeaux de chèvres. Ce plan comprend la création, la distribution et l'analyse statistique d'une enquête menée auprès de l'industrie caprine, qui précédera un appel invitant les membres de l'industrie à fournir volontairement des échantillons, permettant de mener une étude sur la prévalence de la tremblante chez les chèvres.

Le George Morris Centre, à Guelph, en Ontario, a été retenu pour élaborer et distribuer l'enquête et en interpréter les résultats. La participation du secteur à l'enquête est primordiale pour assurer le succès de l'étude sur la prévalence de la tremblante chez la chèvre, puisque cette dernière établit des données statistiques clés sur lesquelles reposent les études subséquentes.

L'enquête a été mise sur pied afin de dénombrer clairement les populations de biches, de boucs et de chevreaux, données qui ne sont pas confinées dans des rapports de Statistique Canada portant sur le cheptel national de chèvres.

La distribution de l'enquête a commencé au début de juillet et s'est poursuivie avec l'arrivée d'autres groupes de producteurs. À ce jour, 282 producteurs ont répondu à l'enquête nationale, les taux de réponse provinciaux étant comme suit :

Alberta	45
Colombie-Britannique	45
Manitoba	24
Nouveau Brunswick	4
Terre-Neuve/Labrador	0
Nouvelle-Écosse	4
Ontario	73
Île du Prince-Édouard	0
Québec	60
Saskatchewan	15
Yukon	2

Nous invitons les éleveurs de chèvre qui n'ont pas reçu un exemplaire de l'enquête à communiquer avec Tremblante Canada, et nous invitons tous les producteurs à prendre un instant pour répondre à l'enquête. La nature confidentielle des données recueillies dans le cadre de l'enquête sera respectée. Les résultats sont d'une grande importance à la fois pour l'étude de prévalence de la tremblante et pour l'industrie caprine canadienne.

Les experts du George Morris Centre amorceront l'analyse des données de l'enquête à la mi-septembre. Lorsque les statistiques de l'enquête auront été réalisées, la prochaine étape de l'étude de prévalence sera de recueillir des échantillons prélevés sur l'obex de chèvres et de les analyser.

## Enquête auprès de l'industrie caprine

Les coordonnateurs devront demander aux producteurs de chèvres du Canada de fournir des échantillons de cerveau pour le projet. Puisque la tenue d'essais aléatoires à l'abattoir n'est pas une possibilité dans le cas des chèvres, les coordonnateurs du projet ont déterminé qu'un processus de soumission volontaire d'échantillons était le meilleur moyen de réaliser l'étude. Ces échantillons seront testés dans un laboratoire accrédité pour la tremblante et les résultats serviront à déterminer la prévalence de la tremblante dans les troupeaux de chèvres au Canada.

Il reste à préciser la méthode d'échantillonnage, mais les groupes au sein du secteur et les producteurs seront tenus au courant de tout progrès accompli et confirmé par le projet.

La participation de l'industrie dans tous les aspects de cette étude constitue la clé de la réussite du projet et nous invitons tous les producteurs de chèvres à y participer.

Une partie du mandat de Tremblante Canada est de coordonner et de promouvoir le plan sectoriel concernant les petits ruminants et le Programme volontaire de certification des troupeaux à l'égard de la tremblante. Nous sommes donc disposés à participer à des réunions de producteurs et à des activités de l'industrie, à donner des présentations, à distribuer des documents sur les programmes et à permettre aux producteurs et aux professionnels du secteur de se faire entendre. Si vous souhaitez inviter Tremblante Canada à une de vos activités, veuillez communiquer avec nous au 866-534-1302 ou par courriel à [admin@scrapiecanada.ca](mailto:admin@scrapiecanada.ca).

*Ce projet est financé par le Fonds Agri-flexibilité d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Les opinions exprimées dans ce document sont celles de la FCM et ne représentent pas nécessairement celles de l'AAC.*